

Specified Property

(V) "specified property" of an issuer means property acquired by the issuer that is

(i) depreciable property that has not been used for any purpose whatsoever before it was acquired by the issuer;

(ii) capital property that is land, fixtures and building or other structure attached to land, other than a land acquired by the issuer from a person with whom it was not dealing at any time;

but does not include any

(i) automobile or

(ii) transportation equipment used primarily for the purpose of transporting persons other than passengers who pay for the transportation service.

(4) Where an issuer has disposed of specified property for the purpose of paragraph (1)(a), the property shall be deemed to be owned by the issuer and to be property used for specified purposes if

(i) the thirty-day period after the date of disposition of the property, the principal amount of the obligation is reduced by an amount not less than the amount by which the proceeds of disposition to the issuer of the property exceed the expense incurred by it in disposing of the property;

(ii) Notwithstanding any other provision of this Act, an amount paid or payable by a taxpayer pursuant to a legal obligation to pay interest on borrowed money used for the purpose of acquiring a small business development bond shall be deemed to be an amount paid or payable as the case may be on borrowed money used for the purpose of earning income from a business or property.

Presumption

Meaning

(A) qui n'utilise pas le bien principalement aux fins de le louer à une autre personne et

(B) qui serait associée avec l'émission si on interprétait cette loi sans l'alinéa 251(2.5) ou

(ii) un bien utilisé dans le cadre d'une entreprise exploitée par un émetteur à titre de membre d'une société; et

10 « bien désigné » d'un émetteur désigne un bien acquis par l'émetteur qui est

(i) un bien amortissable qui n'a pas été utilisé à quelque fin que ce soit avant d'être acquis par l'émetteur; ou

12 (ii) un bien en immobilisations courantes lié à un fonds de terre (à l'exclusion de bâtiments ou de constructions liées au sol, à l'exception d'un fonds de terre acquis par l'émetteur d'une personne avec qui il a un lien de dépendance, à une entreprise ou à un autre bien, mais ne comprend pas

(iii) une automobile; ou

(iv) du matériel de transport utilisé principalement à des fins de transport de personnes, à l'exclusion de ceux qui sont transportés contre rémunération.

(4) Lorsqu'un émetteur a disposé d'un bien désigné aux fins de l'alinéa (2)(v), le bien est réputé appartenir à l'émetteur et être un bien utilisé à des fins désignées si, dans les trente jours suivant la date de la disposition du bien, le principal de l'obligation est réduit d'un montant au moins égal à l'excédent du produit de la disposition du bien pour l'émission sur les dépenses qu'il a engagées pour disposer du bien.

(5) Nonobstant toute autre disposition de la présente loi, une somme payée ou payable par un contribuable en satisfaction d'une obligation légale de payer des intérêts sur de l'argent emprunté à acquiescer une obligation pour le développement de la petite entreprise est réputée être une somme payée ou payable, selon le cas, sur de l'argent emprunté afin de financer un revenu d'une entreprise ou d'un bien.

pour

utilisé à